

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

18 octobre 2017

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-huitième jour du mois d'octobre deux mille dix-sept (18-10-2017) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 17-10-146

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2017;
- Adoption des comptes à payer;
- Présence de Nez Rouge;
- Correspondance;
- Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie :
 - a) Prévisions budgétaires 2018;

- b) Adoption du règlement d'emprunt 2017-09-32;
 - c) Adoption du règlement d'emprunt 2017-09-33;
- Demandes de commandite :
 - a) Opération Nez Rouge 2017;
 - b) Chevaliers de Colomb – Projet partage 2017;
 - c) Communauté entrepreneuriale : Novembre mois de l'entrepreneuriat;
 - d) Bulletin Mékinac : spectacle bénéfice;
 - e) Chambre de commerce de Mékinac : Gala reconnaissance;
- Assurance collective : proposition de la FQM, 1^{er} janvier 2018;
- Parc industriel régional : autorisation d'acquisition par expropriation;
- Loi 132 – Régime de compensation : appui à la MRC des Pays-d'en-Haut;
- Avis de motion : Règlement modifiant le règlement de zonage des Territoires non organisés;
- Travaux d'entretien des cours d'eau :
 - a) Baie Vandal à Sainte-Thècle;
 - b) Ruisseau Dick à Saint-Tite et Saint-Séverin;
- Consortium en développement social : Entériner l'entente intérimaire;
- Développement économique :
 - a) Embauche à la direction du service;
 - b) Transfert des activités du CLD;
 - c) Embauche d'un analyste financier;
 - d) Embauche d'un consultant intérimaire;
 - e) Embauche d'un coordonnateur STA – entrepreneuriat et économie sociale;
 - f) Autorisation de signature d'une entente avec Service Québec;
 - g) Soutien aux entreprises : Démarrage/Innovation;
- Avis auprès de la CPTAQ pour une demande de la municipalité de Hérouxville;
- Autorisation de signature pour le Programme ponts et ponceaux;
- Varia :
 - a) Projet réfection route #1 Matawin;
 - b) Recommandations du comité FDT;
 - c) Appui financier au Festival Western;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 16 août 2017 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 17-10-147

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2017.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

MRC DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (10 semaines) 162 408.56

Déplacement des employés (es) 4 483.45

Fournisseurs de biens et services (2 mois)

Telus	330.33
Telus mobilité	366.58
Xittel (téléphone)	1 361.54
Xittel (internet)	1 034.78
Distribution Vithemon	118.75
RREMQ	18 687.31
Union-Vie	15 335.57
Hydro-Québec	1 423.91
Monsieur Marcel Perron et Sylvie Champagne	2 695.00
Entreprises de distribution Denis Samson	252.00
Servitec inc. – contrat mensuel, service technique	29 313.01
Fournitures de bureau Denis	509.77
Fonds de l'information foncière	320.00
Syndicat des employés	1 238.99
Boulangerie Germain	227.48
Digital Postage-on-call (timbres)	2 299.50
CARRA	204.69
Microgest informatique	5 508.91

RGMRM (enfouissement, boues fosses septiques, Q-P)	348 209.34
TNO de Mékinac	4 159.00
XEROX Canada	414.95
FQM (congrès)	10 391.45
ADGMRCQ	459.90
AMFM	50.00
Corp. Transport adapté Mékinac	50 000.00
Festival western St-Tite	525.01
Construction PP Gagnon	20 421.77
Le Bulletin des Chenaux	220.00
Construction Éric St-Arnaud	24 478.34
Groupe Leriverain	285.26
Ville de Saint-Tite	2 494.85
Coop Servi-Jeunes St-Tite	80.00
Gilles Gauthier (castors)	700.00
Claude Lachance	2 414.00
PAJ de Mékinac	550.00
Alain Ladouceur	250.00
APEVAH des Chenaux	370.00
FQM (Service embauche)	6 939.49
Groupe Ultima inc	16 560.00
Spectacles productins DLM	57.49
Tissus & décor Martine Richard	1 004.05
<u>Visa :</u>	
Frais de déplacement	567.41
Inreach	73.40
Dépenses congrès	2 828.58
Registre foncier	3.00

Total fournisseurs : 575 735.41

Fonds de développement du territoire

CS de l'Énergie	26 000.00
L'Aventureux	5 000.00
Coopérative Monark	36 997.12
Corp. Maison des Trois Colombes	25 000.00
NDA Jam	1 000.00
Pôle d'économie sociale	5 000.00
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	15 000.00
Le Bulletin des Chenaux	632.36
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	6 900.00
Le Nouvelliste	5 748.75
CDC Mékinac	3 200.00
Centre des loisirs de St-Adelphe	50 000.00

Éditions communautaires des Chenaux	632.36
Médias Transcontinental	2 150.02
Le Nouvelliste	2 184.53

Total FDT : 185 445.14

Baux de villégiature

Le Groupe Harnois	844.89
Ministre des Finances (redevances)	187 597.81
DV Auto	36.68

Total Baux de villégiature : 188 479.38

Programme de Rénovation

C04010PRR0011 – Trois-Rives	12 000.00
C04010PRR0013 – St-Tite	12 000.00
C04010PRR0017 – St-Séverin	9 988.30
C04010PRR0016 – Trois-Rives	12 000.00
C04010PRR0015 – St-Séverin	12 000.00
SAHA	827.82

Total Programme de rénovation : 58 816.12

Cour municipale

Remboursement amendes

TNO de Mékinac	290.00
Municipalité de Hérouxville	1 203.66
Municipalité de Lac-aux-Sables	2 250.00
Municipalité de Saint-Adelphe	1 896.00
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	2 811.00
Municipalité de Saint-Séverin	820.00
Ville de Saint-Tite	11 693.65
Municipalité de Sainte-Thècle	2 033.00
Municipalité de Trois-Rives	790.00
Ministre des Finances	49 715.70
Postes Canada	2 505.72
Remboursement d'un trop perçu	80.52
SAAQ	30.24
Denis Carpentier	200.00
Michel Rocheleau	100.00

Tremblay Bois Migneault Lemay	4 758.68
Trudel & ass., huissiers de justice	291.17

Total Cour municipale : 57 682.03

Grand total : 1 233 050.09

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	28.62
Les Excavations Jovanex	172.46
André Bouvet Itée	13 532.17
Marcel Guimond & Fils	1 839.60

Total : 15 572.85

TNO DE MÉKINAC

Bétonnière La Tuque	5 081.37
Ministre des Finances (permis)	385.58
Ministre des Finances (SQ)	26 748.00
Service Cité Propre	210.35
RIVST-M	200.00
SEPAQ	1 374.91
Acier Rayco	4 121.05
Marcel Guimond & Fils	5 464.28

Total : 43 585.54

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 2 531.43

Déplacements des maires Congrès FQM 4 924.66

Rémunération des maires (2 mois) 14 768.62

Fournisseurs de biens et services

FQM (Service embauche)	1 182.38
Gestion Claude Baril	132.25

Tremblay Bois Mignault Lemay	2 149.47
Chez Jacob	213.28

Total fournisseurs : 3 677.38

Redistribution collecte sélective

Municipalité de St-Adelphe	5 932.00
Municipalité de Grandes-Piles	2 593.00
Municipalité d'Hérouxville	8 597.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	8 493.00
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	2 424.00
Municipalité de St-Séverin	5 501.00
Municipalité de Ste-Thècle	16 299.00
Municipalité de Trois-Rives	3 051.00
Ville de Saint-Tite	24 576.00

Total Collecte sélective : 77 466.00

Programme d'aide aux villégiateurs

Association nature	50 000.00
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	22 000.00

Total Programme d'aide aux villégiateurs : 72 000.00

Programme rénovation de l'habitat

Service d'aide à l'Habitation	2 035.06
-------------------------------	----------

Total Programme rénovation de l'habitat 2 035.06

Cour municipale

Ministre des Finances	25 040.40
SAAQ	373.56
Remboursement d'un trop perçu	30.00

Total cour municipale : 25 443.96

Grand total : 202 847.11

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Brodeur L'Heureux, Durocher	4 804.07
-----------------------------	----------

TNO DE LA MRC DE MÉKINAC

Service Cité Propre inc.

172.56

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 18 octobre 2017.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 17-10-148

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 18 octobre 2017 totalisant 1 435 897.20 \$ pour la MRC, 20 376.92 \$ pour le parc industriel régional et 43 758.10 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

PRÉSENCE DE NEZ ROUGE

Madame Manon Hamelin, coordonnatrice de Opération Nez Rouge nous présente leur projet pour cette année.

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur François Boucher, directeur régional au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous informe du 3^e versement au montant de 192 326 \$ dans le cadre du FDT;
- Madame Caroline Plouffe, trésorière à la RGMRM, nous transmet la redistribution de la compensation de l'année 2016 (versement d'octobre 2017) pour la collecte sélective;
- Monsieur Eric Leclair, conseiller en aménagement du territoire, nous informe du dépôt du projet de règlement modifiant le règlement sur la vente, la location et l'octroi des droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État afin d'introduire un nouveau loyer pour certains baux de télécommunication;
- Marc-André Leblanc, nous informe du paiement de compensations tenant lieu de taxes au montant de 3 409\$;

- Le ministre des Affaires municipales, Martin Coiteux, confirme avoir pris connaissance des priorités régionales adoptées le 29 mai 2017, concernant le Fonds d'appui au rayonnement des régions;
- Le ministre des Affaires municipales, Martin Coiteux, nous informe que FDT bénéficiera d'un montant additionnel de 52 104 \$ en 2018 pour un total de 1 013 733 \$;
- Monsieur Réjean prince, directeur régional par intérim au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, mentionne que l'analyse de notre PDZA respecte les objectifs poursuivis par le PDZA et qu'ils ont constatés que les actions de notre plan sont cohérentes avec les objectifs et réalisables dans un horizon raisonnable. En conséquence, nous recevrons la somme de 20 000\$, soit le dernier versement de l'aide accordé pour la conception et le dépôt du PDZA.;
- Madame Hélène L. Cloutier, fait le bilan de «Une rentrée scolaire accessible pour tous» et remercie la contribution de ses partenaires;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 17-10-149

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Prévisions budgétaires 2018

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) a adopté ses prévisions budgétaires 2018 lors de la séance ordinaire du 26 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que les membres de la RGMRM ont à statuer sur ledit budget;

Re 17-10-150

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'entériner les prévisions budgétaires telles qu'adoptées le 26 septembre 2017 par la RGMRM.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du règlement d'emprunt 2017-09-32

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM);

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de la RGMRM par résolution de son conseil;

Re 17-10-151

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Ste-Thècle, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver le règlement d'emprunt numéro 2017-09-32, d'un montant de 2 915 000 \$ pour la mise à niveau du système de pompage et traitement du lixiviat.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du règlement d'emprunt 2017-09-33

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM);

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de la RGMRM par résolution de son conseil;

Re 17-10-152

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver le règlement d'emprunt numéro 2017-09-33, d'un montant de 3 140 000 \$ pour la mise à niveau du système de pompage et traitement des boues de fosses septiques.

- Adopté à l'unanimité -

DEMANDES DE COMMANDITE

Opération Nez Rouge 2017

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier pour la réalisation de l'Opération Nez Rouge 2017;

Re 17-10-153

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de St-Séverin propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de St-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'octroyer un montant de 500 \$ à Opération Nez Rouge 2017.

- Adopté à l'unanimité -

Chevaliers de Colomb – Projet partage 2017

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier des Chevaliers de Colomb pour le projet partage;

Re 17-10-154

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'octroyer la somme de 3 000 \$ pour le projet partage.

- Adopté à l'unanimité -

Communauté entrepreneuriale : Novembre mois de l'entrepreneuriat

CONSIDÉRANT la demande de la communauté entrepreneuriale dans le cadre du mois de l'entrepreneuriat;

Re 17-10-155

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'octroyer la somme de 500 \$ pour Novembre mois de l'entrepreneuriat.

- Adopté à l'unanimité -

Bulletin Mékinac : spectacle bénéfice

CONSIDÉRANT la demande de participation pour le spectacle bénéfice au profit du Bulletin Mékinac;

Re 17-10-156

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de St-Adelphe propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu de participer pour un montant de 220 \$.

- Adopté à l'unanimité -

Chambre de commerce de Mékinac : Gala reconnaissance

CONSIDÉRANT la demande de partenariat de la Chambre de commerce de Mékinac pour la réalisation du Gala Reconnaissance 2017;

Re 17-10-157

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de St-Séverin, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 500 \$ pour ce 12^{ième} Gala Reconnaissance mettant en valeur les entreprises de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

ASSURANCE COLLECTIVE : PROPOSITION DE LA FQM, 1^{ER} JANVIER 2018

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que le *Code municipal* permet à la MRC d'adhérer à un tel contrat ;

CONSIDÉRANT que la FQM a transmis à la MRC les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la MRC de Mékinac désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT que la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018 ;

Re 17-10-158

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Ste-Thècle propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu :

QUE la MRC de Mékinac adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la MRC de Mékinac autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la MRC de Mékinac accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attirées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

- Adopté à l'unanimité -

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL : AUTORISATION D'ACQUISITION PAR EXPROPRIATION

CONSIDÉRANT que la MRC a été autorisée par la CPTAQ à acquérir et à utiliser certaines propriétés pour développer son parc industriel régional;

CONSIDÉRANT que cette autorisation vise notamment les lots 4 400 229 et 4 401 381 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan, sur le territoire de la Ville de Saint-Tite et du lot 4 401 187 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan, sur le territoire de la Municipalité de Hérouxville;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de ces lots et la MRC n'en sont pas venu à une entente pour une vente de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le parc industriel régional actuel nécessite un agrandissement sur ces lots;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'entreprendre le processus d'expropriation desdits lots afin, qu'à défaut d'entente avec le propriétaire, l'indemnité finale soit fixée par le Tribunal administratif du Québec;

Re 17-10-159

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu :

QUE la MRC soit autorisé à acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation, les lots 4 400 229 et 4 401 381 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan, sur le territoire de la Ville de Saint-Tite et du lot 4 401 187 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan, sur le territoire de la Municipalité de Hérouxville;

QUE l'acquisition de ces droits immobiliers est nécessaire pour fins d'utilité publique, soit l'agrandissement du parc industriel régional;

QUE la firme Brodeur, l'Heureux, Durocher, arpenteurs-géomètres, soit mandaté afin de préparer le plan et la description technique;

QUE les avocats de la MRC, de la firme *Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.*, soient mandatés afin d'entreprendre l'ensemble des procédures requises pour la réalisation du processus d'expropriation.

- Adopté à l'unanimité -

LOI 132 – RÉGIME DE COMPENSATION : APPUI À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

CONSIDÉRANT la résolution CM 223-09-17 de la MRC des Pays-d'en-Haut;

CONSIDÉRANT le nouveau régime de compensation du gouvernement du Québec, Loi 132, sur la conservation des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT les enjeux légaux et financiers des mesures transitoires prévues aux articles 51 et suivants de ce projet de Loi.

Re 17-10-160

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'appuyer la MRC des Pays-d'en-Haut dans sa demande au gouvernement du Québec concernant l'absence d'exemption de compensations pour les MRC et municipalités dans le projet de Loi 132.

- Adopté à l'unanimité -

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage des TNO, afin d'ajouter des zones commerciales.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU : BAIE VANDAL À SAINTE-THÈCLE

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2017-09-293 adoptée le 5 septembre 2017 par la Municipalité de Ste-Thècle à l'effet qu'elle souhaite

effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau BAIE VANDAL situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ste-Thècle s'est engagé par cette résolution à assumer la totalité des coûts occasionnés par ces travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ste-Thècle prévoit effectuer les travaux en conformité avec l' « Acte d'accord relatif à l'aménagement du cours d'eau BAIE VANDAL » daté du 24 mai 1963 ainsi que les plans portant le numéro 4506 du Service du drainage du Ministère de l'Agriculture en date du 1^{er} mars 1962;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ste-Thècle demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confié la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;

Re 17-10-161

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu que le conseil de la MRC de Mékinac autorise la réalisation des travaux d'entretien (nettoyage) sur une distance d'environ 909 mètres, du cours d'eau BAIE VANDAL dans la municipalité de Ste-Thècle et qu'il autorise Monsieur Claude Beaulieu, directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Mékinac, une entente ayant pour objet de confier à la municipalité de Ste-Thècle la gestion des travaux d'entretien de la Branche #1 du cours d'eau BAIE VANDAL en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU : RUISSEAU DICK À SAINT-TITE ET SAINT-SÉVERIN

CONSIDÉRANT que les Municipalité de St-Séverin et de St-Tite adopteront lors de leur prochaine réunion une résolution à l'effet qu'elles souhaitent effectuer des travaux d'entretien sur la Branche #2 du cours d'eau Ruisseau Dick situé sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT que lesdites municipalités s'engageront par leurs résolutions à assumer la totalité des coûts occasionnés par ces travaux;

CONSIDÉRANT que lesdites municipalités effectueront les travaux en conformité avec l' « Acte d'accord relatif à l'aménagement du Cours d'eau Ruisseau Dick et ses branches » daté du 9 juin 1970 ainsi qu'aux plans portant le numéro 1484-19 du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, signé par M. Gilles Noël en date du 17 mai 1982;

CONSIDÉRANT que chacune desdites municipalités pourraient demander à la MRC de Mékinac de conclure une entente avec pour que leur soit confié la gestion des travaux d'entretien sur leur territoire respectif en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;

Re 17-10-162

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que le conseil de la MRC de Mékinac autorise la réalisation des travaux d'entretien (nettoyage) de la Branche #2 du Ruisseau Dick sur une distance d'environ 60 mètres dans la municipalité de St-Séverin et sur une distance d'environ 110 mètres dans la municipalité de Ville de St-Tite et qu'il autorise Monsieur Claude Beaulieu, directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Mékinac, une entente avec les municipalités de St-Séverin et de St-Tite ayant pour objet de leur confier, sur leur territoire respectif, la gestion des travaux d'entretien de la Branche #2 du Cours d'eau Ruisseau Dick en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

CONSORTIUM EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL : ENTÉRINER L'ENTENTE INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent l'expertise du Consortium en développement social de la Mauricie qui anime la mobilisation régionale et soutien les actions concertées régionales et territoriales;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent la pertinence de se doter d'un plan d'action régional en développement social qui répond à la nécessité d'un travail collectif et intersectoriel;

CONSIDÉRANT que les parties désirent s'engager en développement social pour 3 ans;

CONSIDÉRANT que le comité directeur du Consortium appui la proposition de déposer dans le cadre du FARR un projet de collaboration intersectorielle régionale en développement social;

CONSIDÉRANT que le comité directeur, sur la base des discussions de la rencontre du 7 septembre 2017, appuie la participation des partenaires actuels de l'entente à une table ad hoc menée par Emploi-Québec pour assurer la transition de l'entente;

Re 17-10-163

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu que la MRC de Mékinac accepte de mandater une personne pour signer un accord de regroupement et participer à la table ad hoc d'Emploi-Québec pour assurer le financement transitoire du Consortium et accepte le dépôt d'un projet de 3 ans au FARR pour la concertation en développement social régional.

- Adopté à l'unanimité -

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Embauche à la direction du service

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de transition (résolution numéro 17-07-114);

CONSIDÉRANT que le processus d'entrevue, proposé par le service des ressources humaines de la FQM, a été suivi par le comité de transition;

Re 17-10-164

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu de procéder à l'embauche de madame Rokia Marie Dossou à titre de directrice du service de développement économique, et d'autoriser le préfet monsieur Bernard Thompson à signer le contrat élaboré par les ressources de la FQM.

- Adopté à l'unanimité -

Transfert des activités du CLD

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de transition;

Re 17-10-165

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu :

De procéder aux transferts des activités du CLD au plus tard le 27 octobre 2017, ainsi que les actifs;

D'embaucher madame Josée Beaudoin à titre de coordonnatrice au développement de l'offre touristique, et ce, selon la convention collective en vigueur.

- Adopté à l'unanimité -

Embauche d'un analyste financier

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de transition;

CONSIDÉRANT l'organigramme du service de développement économique de la MRC de Mékinac;

Re 17-10-166

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de St-Adelphe propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser l'embauche d'un analyste financier et ce, dès que possible, afin de soutenir nos entrepreneurs.

- Adopté à l'unanimité -

Embauche d'un consultant intérimaire

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de transition;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de maintenir un service de soutien aux entreprises pendant la durée du processus de transition;

Re 17-10-167

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, à signer une entente de services avec le conseiller en gestion d'entreprises, monsieur Luc Méthot.

- Adopté à l'unanimité -

Embauche d'un coordonnateur STA - entrepreneuriat et développement économie sociale

CONSIDÉRANT l'organigramme du service de développement économique de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre le mandat reçu de services Québec, pour la mesure Soutien aux travailleurs autonomes;

Re 17-10-168

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de St-Séverin propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de St-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'embaucher une ressource pour combler ce poste multitâche (coordonnateur STA, entrepreneuriat, mentorat et développement de l'économie sociale) au sein du nouveau service de développement économique de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation de signature d'une entente avec Service Québec

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac remplacera le CLD pour la mesure Soutien aux travailleurs autonomes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente avec Service Québec à cet effet;

Re 17-10-169

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu à signer l'entente avec Service Québec pour desservir le territoire pour la mesure de Soutien aux travailleurs autonome.

- Adopté à l'unanimité -

Soutien aux entreprises : Démarrage/Innovation

CONSIDÉRANT les recommandations du CA du CLD en matière de soutien aux entreprises;

Re 17-10-170

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'accepter les dossiers présentés par monsieur Pierre Germain, directeur général intérimaire du CLD, soit :

Dans le cadre du Fonds démarrage-relève :

- Un octroi de 8 000 \$ à Grano-Vrac;
- Un octroi de 10 000 \$ à Donald Desrochers (acquisition groupe Marineau);
- Un octroi de 10 000 \$ à Charles Baril (acquisition Dépanneur DuMoulin);

Dans le cadre du Fonds Emergences :

- Un octroi de 1 138 \$ à Brûlerie Mékinoise;

Dans le cadre du Fonds Innovation :

- Un octroi de 10 000 \$ à À la Fût.

- Adopté à l'unanimité -

AVIS AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR UNE DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE HÉROUXVILLE

CONSIDÉRANT que le propriétaire des lots 4400578 et 4400640, situés à Hérouxville, désire réaliser des activités récréotouristiques complémentaires à son centre équestre;

CONSIDÉRANT que ces activités récréotouristiques complémentaires sont situées dans l'affectation forestière de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que les lots visés sont contigus à la zone blanche du périmètre urbain et nécessite une demande d'exclusion de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que la municipalité accepte de déposer une demande d'exclusion à la CPTAQ et qu'un avis de la MRC est nécessaire;

CONSIDÉRANT que la demande vise des activités médiévales occasionnelles en lien avec le centre équestre existant ainsi que des visites à la ferme et l'aménagement d'un camping rustique temporaire;

CONSIDÉRANT le genre d'activités complémentaires à un centre équestre est conforme au schéma d'aménagement révisé. Lorsque situé dans l'affectation forestière du milieu agricole;

CONSIDÉRANT que ces activités complémentaires, incluant le camping à la ferme, ne présentes pas de contrainte additionnelle à l'agriculture puisqu'il y a déjà des distances séparatrices imposées par le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que l'équestre est un créneau important du développement récréotouristiques de Mékinac;

Re 17-10-171

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'appuyer la demande de la municipalité d'Hérouxville auprès de la CPTAQ afin de permettre des activités récréotouristiques complémentaires au centre existant. Le tout, tel que défini par l'autorisation d'usage conditionnel émis par la municipalité d'Hérouxville selon leur résolution 2017-04-87.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROGRAMME PONTS ET PONCEAUX

CONSIDÉRANT l'Entente de gestion concernant la réfection, l'amélioration ou la reconstruction de traverses de cours d'eau du domaine de l'État à signer;

Re 17-10-172

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser Monsieur Patrice Bédard, ingénieur civil de la MRC de Mékinac, à signer ladite entente ainsi que tous les documents pertinents reliés à ce programme.

- Adopté à l'unanimité -

PROJET RÉFECTION ROUTE #1 MATAWIN

CONSIDÉRANT qu'une réfection majeure est nécessaire sur le route #1 à Matawin et que l'ensemble des acteurs sont en accord pour un investissement de 400 000 \$ cet automne;

Re 17-10-173

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser un investissement de 75 000 \$ de la part de la MRC, provenant du fonds d'aide aux villégiateurs. Les autres partenaires étant : Forestiers pour 200 000 \$, SEPAQ pour 65 000 \$, ZEC pour 10 000 \$ et Hydro-Québec pour 42 000 \$.

- Adopté à l'unanimité -

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ FDT

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FDT relativement aux projets présentés dans le cadre de la politique FDT, en date du 1^{er} octobre 2017

Re 17-10-174

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'accepter les recommandations suivantes, tel que présentées :

Projets enveloppe régionale :

FDT-R-17-22-Village Western Kapibouska

50 000 \$ sur 3 ans ou maximum 20 % des coûts totaux du projet

Conditions :

S'assurer d'avoir tous les permis nécessaires pour la réalisation du projet;
S'assurer de la participation financière de la Ville St-Tite par un congé de taxes ou son équivalence;

S'assurer de la visibilité de la MRC Mékinac comme partenaire du projet;

S'assurer de respecter les échéanciers prescrits;

Se référer à l'agent culturel et/ou touristique, au besoin, lors de la démarche;

S'assurer de la participation financière d'au moins 3 autres partenaires;

Le projet a été déposé au PDAM et sera subventionné sur une période de 3 ans.

Modification à la résolution 17-03-23 visant le projet FDT-R-17-01-Programme leadership en développement durable, SADC Vallée de la Batiscan, le montant de 2 500 \$ qui avait été réservé dans le FDT peut être déboursé étant donnée les délais du programme FARR qui retarde la pleine réalisation du projet en développement durable.

- Adopté à l'unanimité -

APPUI FINANCIER AU FESTIVAL WESTERN

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de la part du Festival Western dans la défense de ses droits relatif à la Loi sur la cruauté animale;

CONSIDÉRANT les retombées économiques considérables de cet événement pour la Mauricie;

Re 17-10-175

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'octroyer la somme de 5000 \$ pour un fonds de défense du Festival Western, et ce, approprié à même le fonds cumulé de la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Réjean Martin demande des informations sur la fermeture du CLD et la fin du bail.

Monsieur Michel Rheault, remercie pour la somme versée pour l'activité d'aide aux familles défavorisées organisée par les Chevaliers de Colomb.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 17-10-176

Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier